

FLASH INFO CADRES

Le pouvoir d'agir

La Cfdt défend une organisation décentralisée avec une meilleure répartition des responsabilités entre les directions métiers et les directions territoriales.

Pour la Cfdt, l'organisation du travail doit permettre à chacun dans l'entreprise, salarié comme cadre, de **jouer pleinement son rôle en disposant des moyens nécessaires** à la réalisation de toutes ses responsabilités.



C'est en ce sens que la Cfdt s'investit et s'investira avec ambition dans les négociations à tous les niveaux de l'entreprise pour construire le nouveau contrat social nécessaire à l'avenir de l'entreprise, de tous ses salariés et de tous ses cadres.

PARTIE CIVILE POUR ALERTER ET DÉFENDRE

La F3C Cfdt a décidé de se porter partie civile dans le cadre de l'information judiciaire ouverte "contre X" pour harcèlement moral par le parquet de Paris. Le parquet inscrit son action en relation avec le signalement établi par la section de l'Inspection du Travail de Paris 13, à la suite de la vague de suicides qui a ému tous les salariés et l'opinion publique.

>>> En se portant partie civile, la Cfdt attend de cette information judiciaire qu'elle reconnaisse **les déviances du système de management** mis en place à France Télécom **par la précédente équipe dirigeante**.

NE PAS ÊTRE BOUCS ÉMISSAIRES

La Cfdt n'a eu de cesse d'alerter la direction sur les dérives dangereuses du système de management imposé dans l'entreprise : trop centralisé, trop dogmatique, trop éloigné des réalités locales, trop sourd aux préoccupations des salariés et des cadres.

Par ce modèle de management, **les cadres intermédiaires ont très largement été privés de leur autonomie** et n'ont pas disposé des marges nécessaires à l'exercice correct de leur fonction de manager.

La Cfdt n'admettra pas que les cadres soient les boucs émissaires d'un modèle de management décidé et imposé par le cercle très restreint du top management.

Alors qu'actuellement **les cadres sont présentés comme les instigateurs, voire les responsables**, de la situation de **crise sociale** dans laquelle est plongée l'entreprise depuis plusieurs mois, **La Cfdt leur ré-affirme son soutien**. La Cfdt saura faire la distinction.

Déjà dans l'information judiciaire ouverte au parquet de Besançon consécutive au suicide d'un collègue de l'UI en août dernier et mettant en cause le DUO, la Cfdt ne se portera pas partie civile.

>>> **La Cfdt n'admettra pas de faire porter la responsabilité** des déviances du système de management mis en place à France Telecom **sur les cadres locaux**.